

# | RAPPORT ANNUEL 2019

Berne, mai 2020



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica



# TABLE DES MATIÈRES

## LANCÉMENT D'EDULOG, BILAN D'HARMONISATION POSITIF, PREMIER RAPPORT SUR LES OBJECTIFS NATIONAUX DE FORMATION ET RÉVISION DE L'AIU 3

<b>1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE</b>	<b>5</b>
1.1 Information, documentation et communication	5
1.2 Monitorage de l'éducation et développement de la qualité	6
1.3 Enseignement des langues	8
1.4 Degré secondaire II formation générale	10
1.5 Formation professionnelle et orientation professionnelle, universitaire et de carrière	12
1.6 L'éducation et la numérisation	15
1.7 Interfaces avec d'autres domaines politiques	17
1.8 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération	18
1.9 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales	20
1.10 Assistance administrative	21
<b>2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION</b>	<b>22</b>
2.1 Concordat HarmoS	22
2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée	24
2.3 Concordat sur les hautes écoles	25
2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes	26
2.5 Accords de financement	28
2.6 Concordat sur les bourses d'études	29
<b>3 CULTURE ET SPORT</b>	<b>30</b>
3.1 Culture	30
3.2 Sport	31
<b>ANNEXES</b>	<b>33</b>
Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publique	34
Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	36
Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP	37
Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP	38
Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2019	39
Annexe 6: Comptes 2019	40



# LANCEMENT D'EDULOG, BILAN D'HARMONISATION POSITIF, PREMIER RAPPORT SUR LES OBJECTIFS NATIONAUX DE FORMATION ET RÉVISION DE L'AIU

## I

En 2019, la CDIP a franchi une étape décisive dans le cadre de sa stratégie numérique. Lors de son assemblée annuelle des 24 et 25 octobre 2019 à Scuol, elle a approuvé la création d'Edulog. Edulog est le nom de la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation. La fédération réunira sur le plan national les solutions d'identification numérique mises en place par les cantons pour le système éducatif. Les fournisseurs de services en ligne pourront eux aussi rejoindre cette interface nationale, sachant que les mêmes normes s'appliqueront à tous. Edulog permettra à l'avenir aux enfants et aux jeunes du système éducatif suisse d'accéder aux services en ligne utilisés dans le contexte scolaire. Selon la planification actuelle, l'accès via Edulog sera possible dès la rentrée 2020/2021. Chaque canton décidera si et quand il rejoindra Edulog.

## II

En 2019, la CDIP a publié les deux premiers rapports sur l'état d'harmonisation des objectifs nationaux de formation pour la scolarité obligatoire. Ces rapports font suite aux enquêtes réalisées en 2016 et en 2017 et qui ont permis de mesurer, dans tous les cantons, le nombre d'élèves atteignant les compétences fondamentales définies en 2011 par la CDIP. Les tests ont porté sur la langue de scolarisation et la première langue étrangère à la fin du degré primaire (en 2017) et sur les mathématiques à la fin de la scolarité obligatoire (en 2016).

Ces premières enquêtes nationales se situaient au début du processus d'harmonisation des objectifs de formation, car la mise en œuvre des instruments d'harmonisation (tels que les objectifs nationaux de formation ou les plans d'études des régions linguistiques) dans la pratique scolaire est un long processus encore inachevé. Elles ont montré que, au début du processus d'harmonisation, le niveau de concordance des objectifs entre les cantons était élevé en langues et que l'harmonisation était moins avancée en mathématiques.

Au niveau national, ces données seront utilisées dans le cadre du Monitorage national de l'éducation et feront encore, dans ce contexte, l'objet d'analyses complémentaires. Elles ont en outre été reprises dans le rapport établi par la CDIP sur la mise en œuvre de l'art. 62, al. 4, Cst. (voir ci-après).

## III

En 2019, la CDIP a présenté un deuxième bilan positif (après celui de 2015) de l'harmonisation des éléments visés par l'art. 62, al. 4, de la Constitution fédérale. Depuis 2015, de nouvelles étapes importantes ont été franchies dans le processus d'harmonisation: la situation de l'enseignement des langues étrangères (une deuxième langue nationale et l'anglais à partir du degré primaire) s'est consolidée, et tous les cantons ont introduit le plan d'études de leur région ou décidé de le faire. Les démarches d'harmonisation relatives à l'enseignement des langues et à l'introduction des plans d'études

régionaux ont par ailleurs été confirmées en Suisse alémanique lors des quinze votations cantonales qui ont eu lieu depuis 2015.

#### IV

Lors de son assemblée plénière du 27 juin 2019, la CDIP a approuvé l'accord intercantonal universitaire entièrement révisé (AIU 2019) par 18 voix sur 24 et l'a transmis aux cantons pour ratification. La fonction de l'AIU 2019 demeure la même que celle de l'actuel AIU: déterminer les contributions que les cantons versent (par an et par personne) pour leurs étudiantes et étudiants inscrits dans une université d'un autre canton. En même temps, il apporte deux changements majeurs: d'une part, les tarifs sont désormais calculés sur la base des coûts effectifs et, d'autre part, les actuels rabais pour pertes migratoires sont supprimés.

Le Comité de la CDIP pourra le faire entrer en vigueur lorsque 18 cantons y auront adhéré. L'AIU 2019 remplacera alors l'actuel accord, qui date de 1997.

#### V

En 2019, la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont réaffirmé leurs priorités stratégiques concernant l'espace suisse de la formation. La majorité des objectifs définis à long terme dans la déclaration 2015 ont été maintenus. Ils ont toutefois été élargis à la lumière du rapport 2018 sur l'éducation en Suisse. La déclaration commune 2019 contient en effet deux nouveaux objectifs, qui reposent tous deux sur des stratégies déjà établies par la Confédération et les cantons: participer activement à la transformation numérique et encourager les échanges linguistiques et la mobilité. Par ailleurs, l'objectif concernant l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) a acquis une dimension transversale.

#### VI

La CDIP a procédé à une révision totale des bases légales de la reconnaissance des diplômes d'enseignement à l'échelle suisse, qui a abouti en janvier 2019. Il s'agissait avant tout de réunir plusieurs textes en un seul et d'apporter des adaptations formelles. Sur le fond, la révision n'a

introduit qu'un petit nombre de modifications. La plupart des exigences de la réglementation actuelle en matière de reconnaissance des diplômes restent donc valables.

#### VII

Un groupe de pilotage mandaté en 2018 par la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a remis en avril 2019 son rapport sur l'état des lieux de l'évolution de la maturité gymnasiale. L'Assemblée plénière de la CDIP a pris connaissance de ce rapport en octobre 2019 et a décidé de la poursuite des travaux. Il s'agit notamment d'actualiser le plan d'études cadre de 1994 pour les écoles de maturité.

# 1 MISE EN ŒUVRE DU CONCORDAT SCOLAIRE

## 1.1 Information, documentation et communication

---

### Objectifs

Informier régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse ainsi que sur les tâches et compétences des différents acteurs de l'espace suisse de formation. Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.

---

### Travaux

- **Rassembler systématiquement, traiter et rendre accessibles au grand public les informations relatives au système éducatif suisse.**

Les données de l'enquête IDES auprès des cantons (année scolaire 2018/2019) ont été publiées. Une nouvelle version des présentations graphiques des structures scolaires cantonales (année scolaire 2018/2019), établies en collaboration avec les départements de l'instruction publique, a été publiée. Dans le cadre du réseau d'information sur l'éducation en Europe (Eurydice), la participation aux études et dossiers thématiques a été réalisée en fonction des décisions du Comité de coordination Monitorage de l'éducation (par ex. *Tableau de bord de la mobilité des étudiants des hautes écoles en Europe, Enseignants en Europe*). Une révision systématique de la présentation du système éducatif sur Eurydice a été lancée.

- **Développer le Serveur suisse de documents pour l'éducation et la formation edudoc.ch en collaboration avec les institutions partenaires (agences spécialisées, SEFRI) dans le but de mettre à disposition un outil performant permettant de rassembler et de diffuser de manière ciblée l'information et la documentation couvrant les différents aspects du système éducatif suisse.**

Le développement d'edudoc.ch a pu être conduit comme prévu suite à la décision du Comité du 8 septembre 2016, même s'il a subi quelque retard durant sa réalisation. La nouvelle version est en ligne depuis le mois de mars 2019. L'ergonomie ainsi que l'apparence du système ont été améliorées et correspondent désormais aux standards actuels en la matière. Les possibilités d'interaction avec d'autres sites web via des interfaces sont aussi plus étendues. La collaboration avec les institutions intéressées peut ainsi se poursuivre et s'intensifier afin de développer la fonction de pont documentaire entre les domaines de la politique éducationnelle, de l'administration et de la recherche en éducation. L'utilisation du service, avec près de 2 millions de documents téléchargés par année, reste intensive.

- **Élaborer des produits et proposer des services visant à rassembler les informations relatives aux structures et aux développements du système éducatif en Suisse, à suivre l'actualité de la politique éducationnelle, à rassembler et à synthétiser des informations thématiques spécifiques.**  
En complément à la publication des données de l'enquête IDES auprès des cantons et des présentations graphiques des structures scolaires cantonales, plusieurs dossiers thématiques ont été mis à jour (p. ex.: enseignement à domicile, ressources documentaires concernant les situations de crise dans les écoles, journée de la mémoire de l'Holocauste, vue d'ensemble sur les offres

transitoires dans les cantons, grilles horaires de l'école obligatoire, l'assurance et le développement de la qualité au niveau de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II). IDES a aussi contribué de manière importante à l'établissement d'un état des lieux sur la maturité gymnasiale et au bilan relatif à l'harmonisation dans le domaine de l'école obligatoire. Le système d'information forum@ides a été poursuivi. Il présente d'une part les interventions parlementaires issues des parlements cantonaux et des Chambres fédérales et d'autre part les publications principales en lien avec la politique éducationnelle. En outre, IDES a répondu par écrit à quelque 300 questions provenant de journalistes, d'administrations cantonales, de l'Administration fédérale, de chercheurs ainsi que de privés.

- **Informier régulièrement le public sur les travaux réalisés par la CDIP au service de la coopération dans le domaine de l'éducation en Suisse et les communiquer de manière active.**

Une information régulière a été assurée auprès de la presse, du public et de groupes cibles à travers divers supports (site web, communiqués de presse, conférences de presse, infolettres, infocourriels et renseignements aux journalistes) sur les travaux de la CDIP au service de la coopération dans le domaine de l'éducation en Suisse, qui ont donc fait l'objet d'une communication active. Parmi les thèmes importants traités dans le cadre de la communication publique et de l'information des groupes cibles, il y a eu la première publication des résultats de la vérification des objectifs nationaux de formation pour la scolarité obligatoire, l'adoption du nouvel accord intercantonal universitaire (AIU), le lancement d'Edulog (Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation; ancien projet FIDES), le deuxième bilan, positif, de la mise en œuvre de l'art. 62, al. 4, Cst. (harmonisation de la scolarité obligatoire), l'actualisation des objectifs fixés conjointement par la Confédération et les cantons pour l'espace suisse de formation ainsi que la publication des résultats de PISA 2018.

## 1.2 Monitorage de l'éducation et développement de la qualité

---

### Objectifs

**Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation.**

---

### Travaux

- **Avec la Confédération, pourvoir au processus de monitorage, notamment, en coordonnant avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) l'appariement des données résultant d'enquêtes ou issues de statistiques officielles, en assurant l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation ainsi qu'en effectuant les travaux préparatoires en vue du rapport 2022, en accompagnant, avec la Confédération, l'établissement du rapport complémentaire au rapport sur l'éducation pour traiter le thème de la pédagogie spécialisée (cf. point 2.2) et en étudiant les possibilités de prévoir également un rapport complémentaire sur le thème de la numérisation de l'éducation, en veillant à l'utilisation des effets de synergie entre les divers projets d'éduquétrie et les autres enquêtes apportant des éclairages sur la qualité des systèmes éducatifs et en définissant des objectifs concernant l'espace suisse de la formation, à mettre en œuvre chacun dans son domaine de compétence.**

Le travail d'accompagnement en vue de l'établissement du rapport complémentaire sur le thème de la pédagogie spécialisée s'est poursuivi. Le développement par l'OFS de la statistique pour le domaine de la pédagogie spécialisée ainsi que le rapport complémentaire, prévu pour fin 2020, permettront de combler une lacune importante en matière de données et de bases scientifiques.

La collaboration avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) dans le cadre du programme de monitorage de l'éducation en Suisse a pour but de permettre l'amélioration des connaissances dans le système éducatif. Des travaux intensifs et fructueux ont été réalisés en termes d'échange, de coordination et de coopération en rapport avec la numérisation et ce qu'on appelle la «transformation numérique», de même qu'avec la gestion des données dans la formation (accès aux données, mais aussi propriété et protection des données), en vue de contribuer à la qualité et à la perméabilité du système de formation. Le mandat attribué à educa.ch et visant l'élaboration d'un rapport complémentaire sur le thème de la numérisation s'inscrit dans le cadre de la convention sur la coopération dans l'espace suisse de formation et répond à l'objectif fixé au point 14 du programme de travail 2017–2020. Cet objectif consiste à analyser et à mettre à la disposition du monitorage de l'éducation des connaissances concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de la formation, les compétences en matière de TIC et les effets de la numérisation sur le système de formation. L'évaluation des données doit être terminée d'ici à la fin du premier semestre 2020 de manière à ce que les résultats puissent être utilisés dans le rapport 2022 sur l'éducation. Le rapport d'évaluation est quant à lui prévu pour fin 2020.

- **Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales (voir point 2.1).**

Rapport d'activités: cf. point 2.1.

- **Avec la Confédération, donner mandat au Centre suisse de coordination sur la recherche en éducation (CSRE) de documenter et de faire connaître les travaux de recherche consacrés à l'éducation en Suisse et de jouer un rôle coordinateur dans les coopérations nationales et internationales.**

Le Secrétariat général a régulièrement fait appel au CSRE sur des questions relatives au contenu du rapport sur l'éducation. La planification et l'élaboration du rapport 2022 sur l'éducation ont démarré en concertation avec la Confédération. Il a été décidé de garder la structure actuelle du rapport, qui s'articule autour des degrés d'enseignement. Sur le plan thématique, il est toutefois question d'accorder une attention particulière à l'égalité des chances, en s'intéressant à des questions liées à la perméabilité, aux transitions et aux parcours de formation. La publication du rapport est prévue pour février 2022.

- **Entretenir les échanges avec les scientifiques et les chercheurs, en particulier avec ceux qui travaillent au sein des institutions chargées de la formation du corps enseignant.**

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les représentantes et représentants des hautes écoles au sein de conférences ou de commissions, sur des thèmes spécifiques relatifs à la consultation des institutions concernées lors de la réalisation de rapports, de projets ou d'évaluations.

Le Séminaire DACH 2019 à Potsdam a donné de multiples occasions d'échanger. Les experts qui y ont participé étaient issus des milieux scientifiques, de l'administration et de la pratique scolaire et provenaient d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Italie (Tyrol du Sud), du Liechtenstein, du Luxembourg et de Suisse. Placée sous le thème *Recherche – administration de l'éducation – pratique scolaire: conditions pour un transfert réussi*, cette rencontre internationale a permis de mettre l'accent sur les échanges d'expériences entre les pays représentés.

- Avec la Confédération, clarifier la participation de la Suisse à PISA, assurer les travaux liés à PISA 2018 et à PISA 2021 et accompagner la publication des résultats des enquêtes; réexaminer régulièrement l'opportunité de participer à d'autres évaluations internationales.

Le rapport national PISA 2018 a été publié le 3 décembre 2019 et annoncé le même jour par communiqué de presse. Cette étude fournit une contribution essentielle au monitorage de l'éducation au niveau national, car les données qu'elle comporte représentent à l'heure actuelle la seule possibilité d'établir des comparaisons internationales entre les performances des élèves en lecture, en sciences et en mathématiques. Le programme PISA ne cesse de se développer: lors du dernier cycle, les tests n'ont plus été menés sur support papier mais sont passés au format numérique, et les exercices ont eux aussi été développés. Ainsi, en lecture, on a pour la première fois inclus un exercice interactif se déroulant en simulation web.

La participation de la Suisse à l'enquête PISA 2021 a été décidée par l'Assemblée plénière en octobre 2018. En mettant en place le Consortium scientifique pour la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales et pour PISA, le Secrétariat général a par ailleurs créé les conditions qui permettront des effets de synergie entre ces enquêtes et d'autres études et qui renforceront les échanges avec les scientifiques et les chercheurs (cf. point 2.1).

- Avec la Confédération, accompagner les travaux de l'Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES) et en assurer le financement.

Les discussions relatives à un éventuel transfert de la propriété de l'IFES IPES à la CDIP se sont poursuivies. L'institut a préparé un rapport d'avancement qui a été mis à la disposition des conférences régionales afin de servir de base à leurs réflexions.

## 1.3 Enseignement des langues

---

### Objectifs

Accompagner la mise en œuvre des stratégies des langues de 2004 (pour la scolarité obligatoire) et de 2013 (pour le secondaire II) et de la stratégie suisse *Échanges et mobilité* de 2017, contribuer à la coordination et au développement de l'enseignement des langues et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.

---

### Travaux

- Promouvoir la collaboration dans le domaine de l'enseignement des langues: soutenir les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie des langues de 2004 et des recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire; organiser un colloque national afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie des langues de 2013 pour le secondaire II; mener une analyse qui permette d'adapter le *Portfolio européen des langues* (version suisse) (PEL II) pour une meilleure utilisation en classe; soutenir les cantons sur les questions relatives à l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO); avec la Confédération, mettre en œuvre la stratégie suisse *Échanges et mobilité* et soutenir dans ses tâches l'agence Movetia mandatée pour les échanges scolaires, en particulier en matière de statistiques. .

Le Secrétariat général de la CDIP a soutenu la diffusion, dans les cantons ainsi que dans le réseau, des recommandations de 2017 relatives à l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des langues pour le secondaire II formation générale adoptée par la CDIP en 2013, un groupe de travail a organisé le 4 septembre 2019, sous

l'égide du Secrétariat général de la CDIP, une conférence qui a permis d'identifier les pratiques cantonales soutenant la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les champs d'action à concrétiser au niveau national.

Une analyse relative au PEL II a été conduite. L'analyse montre des pistes pour adapter et simplifier le PEL II, dans le but que les enseignantes et enseignants disposent d'un instrument maniable et facilitant l'atteinte des objectifs des plans d'études régionaux non couverts par les moyens d'enseignement. Le rapport est en cours de finalisation.

Le Secrétariat général a participé aux activités de la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM) par l'intermédiaire d'une représentation permanente au Conseil de fondation et soutenu l'agence Movetia dans ses tâches en communiquant dans le réseau les offres visant à promouvoir les échanges et la mobilité. Il a adopté le 28 mars 2019 des recommandations d'exécution relatives à la coordination intercantonale des échanges et de mobilité.

- **Contribuer à la coordination des travaux menés dans les différentes régions linguistiques, notamment à travers une participation active au sein des organes régionaux.**

Conformément à son mandat, le Groupe de coordination Enseignement des langues (COL) a assuré le partage d'informations et la coordination des activités entre les projets régionaux et avec les autres partenaires.

- **Soutenir et accompagner le projet du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) *Vers un cadre commun de référence pour les enseignants de langues étrangères*; évaluer le projet final et soutenir éventuellement son application en Suisse.**

Le Secrétariat général de la CDIP a participé à l'élaboration du programme de travail 2020-2023 du CELV par le biais d'une représentation au comité de direction et soutenu le projet *Vers un cadre commun de référence pour les enseignants de langues étrangères* ainsi que son application dans la formation des enseignantes et enseignants. En collaboration avec le groupe COL et le groupe de travail Langues étrangères de la Chambre des HEP de swissuniversities, il a diffusé les informations relatives aux projets et activités de médiation du CELV dans les réseaux de spécialistes.

- **Soutenir l'Office fédéral de la culture (OFC) en préévaluant les demandes d'aides financières adressées à la Confédération en matière de promotion des langues nationales dans l'enseignement et d'encouragement des connaissances des allophones dans leur langue première (langue et culture d'origine, LCO).**

Avec l'aide des organes de la CDIP concernés (COL, Commission Éducation et migration [CEM]), le Secrétariat général a examiné les projets déposés par les cantons. Il a ensuite formulé ses recommandations à l'adresse de l'Office fédéral de la culture (OFC).

## 1.4 Degré secondaire II formation générale

---

### Objectifs

Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.

---

### Travaux

- A travers la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), assurer les échanges entre les services de l'enseignement secondaire II formation générale.

La CESFG s'est réunie trois fois en assemblée plénière, dont une fois sur deux jours; son comité a siégé à six reprises, dont une fois sous forme de séminaire de réflexion de deux jours et une fois pour une séance spéciale portant sur le projet *Évolution de la maturité gymnasiale*, phase II (organisation du projet).

La CESFG a approuvé deux engagements: le premier consiste à définir d'ici à la fin du premier semestre 2020 les conditions cadre cantonales permettant d'assurer les bases légales nécessaires à la mise en œuvre, dans chaque canton, des quatre recommandations adoptées par la CDIP le 17 mars 2016. Le deuxième concerne le domaine des échanges et de la mobilité: la CESFG a ainsi décidé de soutenir le programme relatif aux assistantes et assistants de langue.

- Avec la Confédération, soutenir le Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES) dans la mise en œuvre de son mandat, et actualiser celui-ci sur la base d'une évaluation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le CES travaille, sur la base d'un nouveau mandat de prestations, en tant que centre de compétences du degré secondaire II formation générale et soutient les autorités concernées sur les questions liées à la promotion et au développement des gymnases et des écoles de culture générale ainsi qu'au passage vers les hautes écoles. Après une année 2017 dédiée essentiellement à la réorganisation et au processus de changement, le CES a pu se consacrer entièrement à ses nouvelles tâches dans l'année sous revue: mettre en réseau les acteurs dans le domaine de la coordination des offres de formation continue et proposer aux établissements scolaires son soutien en matière de développement de l'enseignement et de la qualité. Pour que le CES puisse servir de lien entre la pratique et les autorités, son directeur a assisté en tant qu'hôte à toutes les séances de la CESFG (plénière et comité), accompagné par certains collaborateurs ou collaboratrices en fonction des thématiques traitées. Le Conseil du CES, qui a été instauré par la CDIP et où sont représentés les différents groupes d'intérêts, a siégé deux fois en 2019 et redéfini son cahier des charges. Par ailleurs, une évaluation externe du mandat de prestations du CES a été réalisée en novembre 2019, et ses résultats seront intégrés dans le mandat de prestations 2020-2024.

- Afin de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, adopter avec swissuniversities une déclaration d'engagement portant sur la transition du gymnase à l'université et la mettre en œuvre; lancer avec la Confédération une étude sur le phénomène de l'abandon des études et du changement d'orientation universitaire et en tirer des conclusions pour le gymnase, soutenir les cantons dans la mise en œuvre des directives cadres relatives à l'orientation universitaire et de carrière; accompagner la mise

**en œuvre des compétences de base en langue première et en mathématiques; mener avec la Confédération le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* et, le cas échéant, préparer une troisième évaluation de la maturité gymnasiale reprenant le dispositif de tests d'EVAMAR II.**

Un groupe de travail ad hoc (formé de la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses [CDGS], de swissuniversities et de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire [SSPES]) a élaboré, sous la conduite du Secrétariat général, le texte d'un engagement formel en faveur de la transition du gymnase à l'université. Cet engagement a été adopté et publié le 27 juin 2019 par la CDIP et swissuniversities. Une liste des travaux concrets à mener dans ce domaine est mise à jour et publiée chaque année.

En ce qui concerne l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases, le CES a établi, sur mandat de la CESFG, un état des lieux des activités des cantons et des établissements en la matière. Les résultats de cette étude ont été présentés le 12 novembre 2019 à l'assemblée générale de la CESFG, et des mesures envisageables ont été discutées. La CESFG a aussi pris connaissance des lignes à suivre dans la future orientation professionnelle, universitaire et de carrière, et elle entend contribuer à la suite des travaux.

A l'automne 2018, l'Assemblée plénière de la CDIP et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont lancé le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* dans le but de vérifier l'actualité du règlement et du plan d'études cadre des écoles de maturité. La première phase du projet a duré d'octobre 2018 à août 2019: l'état des lieux dressé par le groupe de pilotage a fait l'objet d'une consultation interne auprès des instances directement impliquées dans la mise en œuvre de la formation gymnasiale, puis a été présenté à l'Assemblée plénière de la CDIP le 24 octobre 2019. Le Secrétariat général a été prié de soumettre au Comité de la CDIP, pour le mois de janvier 2020, une proposition d'organisation pour la deuxième phase du projet. Les principaux objectifs de cette phase concernent l'actualisation du plan d'études cadre des écoles de maturité, l'adaptation de la durée minimale de la formation gymnasiale et la vérification de l'adéquation des autres dispositions du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité (RRM) de même que la clarification des responsabilités et des compétences dans le domaine de la qualité de la formation gymnasiale.

Il est prévu de procéder à une troisième évaluation de la maturité gymnasiale une fois que les recommandations de la CDIP du 17 mars 2016, l'actualisation du plan d'études cadre et le développement partiel du RRM pourront être pris en compte.

- Soutenir les cantons dans leur mise en œuvre de la stratégie pour la coordination de l'enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale.**

Sous la conduite du Secrétariat général, un groupe de travail mandaté par la CESFG lors de son assemblée plénière du 22 mars 2017 a planifié l'organisation d'une conférence nationale sur la mise en œuvre des points 1.1.b et 1.1.c de la stratégie des langues pour le secondaire II. Cette conférence s'est tenue le 4 septembre 2019 et a réuni près de 150 participantes et participants, à savoir des experts de la didactique des langues ainsi que des représentantes et représentants des instances concernées (CESFG, CDGS, Conférence suisse des directrices et directeurs des écoles de culture générale [CECG], Commission fédérale de la maturité professionnelle [CFMP], SSPES, hautes écoles pédagogiques [HEP]). Dix thèses relatives à la mise en œuvre de la stratégie des langues ont été présentées lors de cette journée. Elles ont ensuite été discutées et modifiées par les participantes et participants. Il est prévu qu'elles soient approuvées début 2020 par la CESFG en vue d'être mises à profit dans le cadre du projet *Évolution de la maturité gymnasiale* et de l'actualisation du plan d'études cadre des écoles de maturité.

## **1.5 Formation professionnelle et orientation professionnelle, universitaire et de carrière**

---

### **Objectifs**

**Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation.**  
**Mettre en œuvre les lignes directrices *Formation professionnelle 2030* élaborées dans le cadre du partenariat. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.**

---

### **Travaux**

- Dans le cadre de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et conformément au programme de travail qu'elle s'est donné, développer, avec les partenaires de la formation professionnelle, les offres et la qualité de celle-ci en fonction des besoins du monde du travail et de la société dans le cadre de la stratégie *Formation professionnelle 2030*, fournir aux cantons des services pour l'exécution de la législation fédérale, émettre des recommandations aux cantons et aux régions, soutenir la coordination de l'exécution de la législation fédérale dans les cantons et les régions et assurer les échanges d'information entre cantons, entre régions et avec le SEFRI.**

Les commissions de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) se sont réunies à de nombreuses reprises pour traiter des dossiers relevant de la coordination dans les domaines du développement des professions, de la formation professionnelle initiale, du financement, des procédures de qualification, de l'organisation et des processus, du diplôme professionnel pour adultes et des transitions; elles ont également formulé des recommandations à l'adresse des cantons. Pour l'essentiel, leurs activités en 2019 ont consisté à développer des lignes d'action et des projets concrets coordonnés dans le cadre du processus stratégique *Formation professionnelle 2030* des partenaires de la formation professionnelle. Les travaux visant à poursuivre le développement du processus stratégique sont effectués au sein de l'organe de pilotage Formation professionnelle 2030, qui regroupe les partenaires et dans lequel les cantons sont représentés par l'intermédiaire du président de la CSFP et d'un membre du comité de la CSFP. Onze des vingt projets de *Formation professionnelle 2030* sont menés par les cantons qui prennent donc en charge le descriptif, les études préliminaires et l'organisation. Ces projets portent notamment sur une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (stratégie OPUC), projet placé sous la conduite de la CDOPU; le développement des instruments scolaires en relation avec les profils d'exigence de la formation professionnelle; l'intensification de la formation tout au long de la vie et spécifiquement de la formation des adultes par l'intermédiaire de six projets à venir, qui servent aussi à mettre en œuvre la mesure 3 de la Confédération visant à promouvoir le potentiel offert par la main d'œuvre en Suisse (analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans; prise en compte des acquis de formation) et l'essor du programme Optima (optimisation de l'échange des données dans la formation professionnelle), dont la responsabilité a été transférée à l'agence spécialisée educa.ch.

Sur mandat du Comité de la CDIP, la CSFP a constitué un groupe de travail permanent en vue de coordonner la surveillance et l'assurance qualité des écoles supérieures.

Le SEFRI a assisté en fonction des thèmes traités aux séances du comité et aux assemblées générales de la CSFP, tandis que des membres de celle-ci et du Secrétariat général représentaient les intérêts des cantons au sein des commissions fédérales du domaine de la formation professionnelle (CFFP, CFRFP, CFES, CFMP).

- **Consolider le dispositif d'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle et de la stratégie *Formation professionnelle 2030*; afin de réduire sa complexité, revoir d'un œil critique la répartition des tâches et des compétences à l'aide de critères et de priorités et élaborer des mesures de simplification. Différencier plus clairement les tâches d'exécution qui relèvent des cantons de celles qui sont du ressort de la Confédération (lignes directrices *Formation professionnelle 2030*).**

Afin de réduire la complexité et de simplifier le domaine de la formation professionnelle, la CSFP a pris part aux travaux suivants: élaboration de propositions relatives à la flexibilisation de la formation initiale scolaire; développement de l'application web (DBLAP2) permettant de relever les notes d'expérience et les notes d'examen; mise en œuvre du préapprentissage d'intégration; élaboration d'une recommandation sur la saisie uniforme des motifs de résiliation du contrat d'apprentissage; échange de points de vue et prise de position sur les sujets *bring your own device* (BYOD / AVEC) et mode d'apprentissage mixte (*blended learning*).

Pour faciliter les procédures, la CSFP met à la disposition des cantons des réponses types aux consultations et auditions.

Dans le cadre des lignes directrices *Formation professionnelle 2030* (voir ci-dessus), la CSFP a lancé un projet visant à renforcer la collaboration intercantonale, de manière à garantir l'application uniforme et efficace de la loi sur la formation professionnelle dans les cantons. Le projet doit notamment déboucher sur une coopération accrue entre les lieux de formation, la clarification des processus qui règlent la collaboration avec les partenaires de la formation et la simplification des flux financiers. Les travaux sont prévus pour un horizon temporel qui s'étend jusqu'à 2022.

- **Développer le programme d'optimisation des échanges de données entre partenaires de la formation professionnelle (Confédération–cantons–OrTras) OPTIMA.**

Les structures du programme Optima, placé sous la responsabilité commune de la CDIP et du SEFRI, ont été arrêtées en 2019. Constitués la même année, les organes – comité et direction du programme Optima – ont entamé leurs travaux. Fin 2019, la gestion du programme a été confiée à l'agence spécialisée educa.ch.

Le Comité et l'Assemblée plénière de la CSFP sont régulièrement informés de l'avancement des travaux et consultés à ce propos. En automne 2020, la CDIP doit approuver le programme et prendre connaissance du lancement des premiers projets.

- **Soutenir le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) et mettre en œuvre son pilotage dans le cadre de la nouvelle organisation structurelle des conférences spécialisées de la CDIP.**

La nouvelle structure de gouvernance régissant la surveillance du CSFO s'est mise en place. La CSFP a ainsi traité les dossiers suivants en amont de la CDIP: examen des comptes 2018 et du budget 2020; ajout du mandat concernant la réalisation d'une bourse de places d'apprentissage pour les grandes entreprises à l'actuel mandat de prestations.

Les relations avec les prestataires privés proposant des portails de places d'apprentissage ainsi que le développement d'une stratégie relative au registre des places d'apprentissage ont également fait partie des thèmes traités.

- **Entretenir la collaboration et les échanges dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Associer la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) aux projets développés en partenariat (par ex. *Diplôme professionnel pour adultes*, *Orientation professionnelle, universitaire et de carrière*).**

Le 6 septembre 2018, le Comité de la CDIP a approuvé le mandat visant à définir les besoins de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) en matière de développement et de coordination, chargeant la CDOPU de préparer un plan d'action, puis il a approuvé les cinq grands axes d'une stratégie nationale en septembre 2019. Poursuivant son travail, la CDOPU a défini 24 objectifs stratégiques qu'elle consolidera avec diverses parties prenantes des milieux de la scolarité obligatoire, de la formation professionnelle, de la formation générale, des hautes écoles et des partenaires sociaux pour en tirer des mesures concrètes.

La mesure 3 de la Confédération visant à promouvoir le potentiel offert par la main d'œuvre en Suisse (analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans) reprend plusieurs objectifs de la stratégie OPUC, et la CDOPU la met en œuvre de manière prioritaire en étroite concertation avec le SEFRI.

En suivant de près la stratégie OPUC, la CDOPU a traité d'autres dossiers tels que le projet *orientation 4.0* (avenir de la transmission d'informations) ou le développement d'une charte de déontologie des spécialistes de l'orientation professionnelle, universelle et de carrière.

- **Participer activement aux travaux des organes de la Confédération relatifs à la collaboration interinstitutionnelle (CII).**

Les membres des conférences spécialisées CSFP et CDOPU représentant celles-ci au sein du Comité national de développement et de coordination CII ont veillé à un échange régulier d'informations, faisant valoir la position des cantons et tenant ce comité au courant des travaux de leurs organes. La mise en œuvre de l'agenda *Intégration* au plan national et les précisions à apporter au rôle des divers partenaires impliqués ont été le sujet central de 2019.

- **Participer activement aux projets de la Confédération liés à la mise en œuvre de la loi sur la formation continue (notamment en ce qui concerne les compétences de base des adultes).**

En 2019, la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC) a discuté avec le SEFRI de l'élaboration d'un nouveau document de référence, valable pour la période 2021–2024 et précisant les conditions-cadres qui régissent l'encouragement de l'acquisition et du maintien des compétences de base chez les adultes (art. 16 de la loi fédérale sur la formation continue). Le nouveau document de référence est adapté de celui conçu pour la première période 2017–2020: précédemment basé sur des contrats de prestations, le financement se fonde dorénavant sur des conventions-programmes. Des mécanismes ont de surcroît été introduits pour accroître la marge de manœuvre des cantons en matière de financement.

## 1.6 L'éducation et la numérisation

---

### Objectifs

Par l'intermédiaire de l'agence spécialisée *educa.ch*, s'attaquer aux défis que représente la numérisation pour l'éducation et promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif.

---

### Travaux

- **Entretenir la collaboration et les échanges dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.**

La CDIP et la Confédération ont continué d'intensifier leur collaboration au sein du Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N), qui œuvre sur la base de la convention du 16 décembre 2016 entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans l'espace suisse

de formation. Cette collaboration s'est concrétisée dans le domaine de l'utilisation des données. Le 15 octobre 2019, le comité de coordination a approuvé le dispositif détaillé présenté par educa.ch en vue de l'élaboration du rapport complémentaire *numérisation*. La direction des processus de la Coopération Confédération-cantons dans l'espace suisse de formation a également donné son accord, puis chargé educa.ch d'élaborer ce rapport complémentaire par mandat du 9 décembre 2019. Selon le calendrier du projet, le rapport devrait être disponible fin 2020. L'objectif assigné au rapport est double: il s'agit d'une part de montrer quel est actuellement le degré d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, de mettre en évidence les compétences TIC des acteurs essentiels du système et de relever les effets de la numérisation sur l'éducation. D'autre part, le rapport doit permettre de savoir quelles informations manquent encore sous l'angle de la recherche et du développement et de percevoir les «angles morts» dans la conception actuelle du monitorage de l'éducation.

- **Clarifier les fonctions des services web proposés par www.educa.ch.**

L'agence educa.ch a décidé de fermer à fin 2020 le service educanet<sup>2</sup> qu'elle propose en ligne, à l'expiration de la convention de prestation en vigueur. Cette décision se justifie par la diminution du nombre d'utilisateurs, l'orientation stratégique inadéquate du fournisseur de la licence correspondant au service et la volonté d'innover.

- **Avec la Confédération, donner à l'agence educa.ch mandat de fournir l'expertise nécessaire à l'interface entre TIC et éducation et accompagner les cantons dans leurs projets à la frontière entre système éducatif et informatique, d'observer les développements actuels de la technologie dans le domaine des services numériques dédiés à l'éducation et en inférer les mesures que la Confédération et les cantons pourraient prendre, notamment dans la perspective d'un *cloud* suisse de l'éducation, de défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés et de permettre l'accès à du matériel pédagogique via le web en fonction des besoins des régions linguistiques et avec la participation des éditions scolaires, notamment en concevant et réalisant une fédération des systèmes anciens et nouveaux d'identification et de gestion des accès (projet FIDES).**

En remplissant son mandat de projet visant à constituer une fédération des services d'identités pour le système éducatif suisse, educa.ch a posé les bases nécessaires à la fédération, testé l'application en menant des projets pilotes avec des prestataires et certains cantons et constaté l'intention clairement affichée par les fournisseurs de services et les éditeurs d'ouvrages de formation d'adhérer à la fédération. Le 27 juin 2019, l'Assemblée plénière a pris connaissance du rapport *Informations de base pour l'introduction de la Fédération des services de gestion des identités dans l'espace suisse de formation* que lui avait soumis educa.ch. Elle a ensuite approuvé son règlement d'organisation et décidé le 24 octobre 2019 que la Fédération des services d'identité de l'espace suisse de formation serait créée sous le nom d'Edulog le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Le début de la phase d'exploitation opérationnelle, c'est-à-dire l'accès aux services via la fédération, est prévu pour le début de l'année scolaire 2020/2021. Un rapport sur la phase d'introduction et la poursuite des travaux de la fédération sera soumis au Comité et à l'Assemblée plénière fin 2022.

- **Adopter en 2019 un plan de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie sur la numérisation dans le domaine de l'éducation.**

Le 27 juin 2019, l'Assemblée plénière a adopté les mesures relatives à la mise en œuvre de la stratégie numérique de la CDIP du 21 juin 2018. Il s'agit des mesures à prendre en vue d'une utilisation cohérente des données, de la transformation numérique des écoles, d'encourager les compétences numériques des élèves et personnes en formation, de renforcer le rôle des enseignantes et enseignants dans la numérisation, de l'utilisation du potentiel offert par la numérisation à

l'éducation, de la relation avec les nouveaux acteurs ainsi que de la transformation numérique du réseau des autorités de l'éducation et de la formation. Par le biais d'un plan d'action, les diverses responsabilités et délais de réalisation sont définis, revus et mis à jour périodiquement.

Disponible depuis août 2019, le rapport *Les données dans la formation – les données pour la formation* traite des bases nécessaires à l'élaboration d'une politique d'utilisation des données dans le système éducatif suisse. Il sert à aborder et à clarifier les questions de gestion des données, leur utilisation et les conditions requises pour assurer la sécurité de l'information.

- **Avec la Confédération, clarifier le statut juridique de l'agence spécialisée educa.ch.**

Le Conseil d'administration de la coopérative educa.ch s'est penché en 2018 sur la question d'une dissolution de l'Institut suisse des médias pour la formation et la culture educa.ch en vue de sa transformation en une institution de droit public *sui generis* placée sous la responsabilité commune de la Confédération et des cantons. Fin 2018, la CDIP et le SEFRI ont conclu avec le Conseil de fondation de la Fondation Milton Ray Hartmann et avec le Conseil d'administration de la coopérative educa.ch une déclaration d'intention relative au soutien financier à educa.ch après dissolution de la coopérative. La Fondation Milton Ray Hartmann s'y déclare prête à soutenir (financièrement) educa.ch, quelles que soient les instances responsables et l'organisation de celle-ci, pour autant et aussi longtemps que les activités d'educa.ch seront conciliaires avec ses propres buts. Les travaux en vue de la transformation de la coopération en une institution publique de la Confédération et des cantons se poursuivent sur la base de cette assurance.

## 1.7 Interfaces avec d'autres domaines politiques

---

### Objectifs

**Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines politiques revêtant une importance majeure pour le système éducatif suisse.**

---

### Travaux

- **Conciliation vie professionnelle – vie familiale et encouragement de la petite enfance: avec la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS), entretenir la collaboration et les échanges dans le domaine de l'accueil extrafamilial et élargir ces réflexions au thème de l'encouragement de la petite enfance.**

Le 11 juin 2019, l'Organe intercantonal d'échanges (OIE), regroupant la CDIP, la CDAS et la CDS, a organisé un colloque sur le domaine de la petite enfance. Ce colloque a permis un échange interdisciplinaire entre les différents domaines politiques et entre les cantons. Dans ce contexte, le Secrétariat général de la CDIP a entamé des discussions avec la CDAS au sujet de la répartition des tâches, notamment en ce qui concerne la question des transitions.

- **Migration et intégration: assurer la collaboration et les échanges dans le domaine de la migration et de l'intégration, accompagner les cantons sur la question de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO) et entretenir des contacts réguliers avec les représentations diplomatiques en Suisse.**

Comme l'année précédente, la Commission Éducation et migration (CEM) a poursuivi ses travaux conformément à son mandat. Ce dernier reste en vigueur jusqu'à l'adoption du nouveau programme de travail de la CDIP en 2020. Il est en effet prévu alors d'élargir le mandat de la CEM en vue de

traiter, outre la migration, toutes les autres questions liées à l'équité telles que notamment l'égalité femme/homme ou encore les minorités linguistiques.

La CEM a fonctionné une nouvelle fois comme commission d'experts pour l'Office fédéral de la culture (OFC) en formulant ses recommandations concernant les projets déposés en relation avec l'art. 11 de l'ordonnance sur les langues (cf. point 1.3).

- **Éducation au développement durable: représenter les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21, centre de compétence national dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable.**

Le Secrétariat général a représenté les cantons au sein du groupe des mandants de la Fondation éducation21. La nouvelle stratégie 2019–2022 a été adoptée, et la mise en place à partir de 2020 d'un *sounding board* supplémentaire approuvée. Jusqu'à fin 2022 au moins, éducation21 sera responsable provisoirement du programme *Paysages éducatifs* de la Fondation Jacobs.

- **Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse: pour permettre au plus grand nombre possible de se diplômer dans le cadre des formations ordinaires, poursuivre les négociations sur la base de la déclaration adoptée par la CDIP et de l'estimation des coûts approuvée par le Comité afin d'obtenir le soutien financier adéquat de la part de la Confédération.**

Avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), une étude a été mandatée au bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS dans le cadre la phase II de l'Agenda Intégration Suisse, afin d'obtenir un état de la situation au niveau de la transition I en ce qui concerne les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse en provenance de l'Union européenne, de l'AELE ou d'États tiers (en dehors du droit d'asile) ainsi que des recommandations. Les résultats de cette étude ont été pris en compte dans le plan de mesures décidé par le Conseil fédéral le 15 mai 2019 pour encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène. La première de ces mesures prévoit de prolonger de deux ans le préapprentissage d'intégration (PAI) et de l'étendre en 2020 au groupe cible susmentionné.

La suite des négociations avec le SEFRI au sujet de la participation financière de la Confédération aux coûts des structures ordinaires du domaine de l'éducation (secondaire II) a été placée sous la direction de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

- **Institutions sociales et écoles hospitalières: soutenir les cantons dans leur application de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) dans le domaine de l'enseignement spécialisé, notamment sur les questions en rapport avec la scolarisation des enfants atteints d'une maladie chronique et avec le placement en foyer d'accueil ou en école spécialisée (cf. point 2.5).**

Le Secrétariat général a été chargé par le Comité de mettre sur pied un groupe de travail afin d'élaborer un projet de base légale concernant le financement des offres scolaires en milieu hospitalier. En 2019, ce groupe de travail a mis au point, lors de plusieurs séances, une proposition de concordat qu'il est prévu de mettre en consultation auprès des cantons en 2020.

- **Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent : représenter la CDIP dans les structures mises en place.**

Dans le cadre de sa participation au Réseau national de sécurité (RNS), le Secrétariat général a en particulier encadré et appuyé les démarches du Centre suisse Islam et société de l'Université de Fribourg en vue de lancer un projet de recherche sur l'éducation religieuse des élèves musulmans en marge de la scolarité obligatoire en Suisse. Le RNS n'a toutefois pas suivi le Secrétariat général et n'a pas retenu ce projet pour un financement.

## 1.8 Représentation des intérêts des cantons face à la Confédération

---

### Objectifs

**En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61a Cst.**

---

### Travaux

- **Entretenir la collaboration et les échanges permanents avec les autorités fédérales, en utilisant notamment les structures de collaboration avec le SEFRI.**

Le Secrétariat général est resté en contact étroit avec les autorités fédérales. Au sein de la Direction des processus de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF), le directeur suppléant du SEFRI et la secrétaire générale de la CDIP ont eu des échanges intensifs sur les thèmes de coopération (par ex. le monitorage de l'éducation, la formation professionnelle, la maturité gymnasiale, l'éducation à la citoyenneté, etc.) et exercé ensemble la gouvernance des agences spécialisées CES, CSFO, educa.ch et IPES.

Au niveau politique, l'Organe de pilotage de la COF a permis au chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et à la présidente de la CDIP de préparer la conférence de presse à l'occasion de la publication du rapport 2018 sur l'éducation en lien avec les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation et d'aborder des thèmes que l'impact de la numérisation dans l'éducation, la stratégie *Formation professionnelle 2030* ainsi que la maturité gymnasiale.

Le Comité de coordination Monitorage de l'éducation (CC M) a travaillé notamment à l'analyse du rapport 2018 sur l'éducation, à la planification du rapport 2022 et aux études d'approfondissement de ces rapports (cf. point 1.2). Il a également traité de PISA et du Prix suisse 2019 de la recherche en éducation.

Le Comité de coordination Numérisation de l'éducation (CC N) a travaillé sur les axes thématiques de la coordination commune: 1) les conditions techniques générales; 2) l'accès aux données, leur propriété et leur protection; 3) l'observation basée sur les données et l'intensification de la recherche et du développement; et 4) la coordination, la consultation et la communication dans le cadre de la COF. La Confédération et la CDIP ont échangé des informations sur leurs stratégies numériques respectives. Le CC N a en outre suivi l'évolution du projet FIDES/Edulog (cf. point 1.6).

- **Représenter les intérêts des cantons dans le processus FRI (formation, recherche et innovation) et dans le cadre de l'adaptation des directives relevant du domaine de la reconnaissance des diplômes.**

L'élaboration du prochain message FRI, qui concerne la période 2021–2024, a donné lieu à une intense activité en 2019. La CDIP a fait part de sa position au chef du DEFR, par écrit, mais aussi oralement lors des deux sommets organisés, réclamant de la Confédération un financement de base solide au lieu de subventions liées à des projets, un axe prioritaire pour la formation professionnelle (relèvement de 25 à 30 % de la participation fédérale et progression plus importante du financement), ainsi que le maintien, dans le domaine des hautes écoles, du taux de contribution fiable et fixé par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) de 20 % pour les universités cantonales et de 30 % pour les hautes écoles spécialisées.

En association avec le SEFRI et la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS), le Secrétariat général a entamé en 2019 les travaux relatifs à une modification de l'annexe III de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre

part, sur la libre circulation des personnes. Il s'agit concrètement de la reprise par la Suisse de la directive 2013/55/UE adoptée en 2013 par l'Union européenne sous l'angle de la reconnaissance des qualifications professionnelles.

- **Participer activement au sein des groupes de travail et des programmes de la Confédération ou assurer une participation active des cantons** (actuellement: *Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié*, Secrétariat d'Etat à l'économie [SECO]; *Programme de prévention et de lutte contre la pauvreté*, Office fédéral des assurances sociales [OFAS]).

Le Secrétariat général était notamment représenté, avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), dans les organes du Programme national de lutte contre la pauvreté.

- **Se mettre en tant qu'interlocutrice à la disposition de l'Administration fédérale et des acteurs de la politique fédérale.**

Le Secrétariat général a été consulté, en 2018 également, par l'Administration fédérale et par les instances politiques fédérales sur des questions de politique de l'éducation et de la culture.

- **Répondre aux procédures consultatives menées par la Confédération et/ou soutenir les cantons dans la rédaction de leurs réponses.**

Durant l'année, la CDIP a participé à plusieurs procédures d'audition portant sur des questions opérationnelles.

- **Prendre position sur les initiatives populaires fédérales.**

Pas d'activité dans ce domaine en 2019.

## 1.9 Représentation de la Suisse dans les organisations internationales

---

### Objectifs

Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.

---

### Travaux

- **Représenter la Suisse au sein des organes du Conseil de l'Europe, notamment sur les thématiques suivantes: enseignement des langues (Centre européen pour les langues vivantes [CELV] de Graz), éducation à la citoyenneté démocratique, programme *Enseignement de l'Histoire, qualité de l'éducation*; participer activement aux rapports du Conseil de l'Europe consacrés à la Suisse.**

Dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la France a lancé l'initiative de créer, au sein de cette institution, un Observatoire européen de l'enseignement de l'histoire. L'ambassade de France a directement sollicité le soutien du Secrétariat général pour cette initiative. Des professeurs suisses en ont également signalé tout l'intérêt pour les hautes écoles suisses. Cette initiative a été validée par les États membres du Conseil de l'Europe, lors de la Conférence ministérielle de Paris, le 26 novembre, à laquelle la Suisse était représentée par deux membres de la CDIP.

- Avec la Confédération et l'agence mandatée, représenter la Suisse dans le Programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ERASMUS+.  
Le Secrétariat général a participé à plusieurs réunions d'experts organisées par la Commission européenne, en lien avec la stratégie éducative de l'UE *Education & Training 2020*. Les domaines où l'expertise suisse est demandée sont la formation des enseignantes et enseignants, les compétences dans le domaine de la formation professionnelle, le développement de la qualité de l'école et les stratégies d'apprentissage des langues.
- Représenter la Suisse dans les organes de l'OCDE (par ex. Comité des politiques de l'éducation, Groupe de travail sur les indicateurs des systèmes d'enseignement, Conseil directeur PISA), dans les organes de l'UNESCO / du Bureau international d'éducation (BIE), au Sommet de la Francophonie et dans la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN), au Conseil de l'orthographe allemande et au sein de l'*International Holocaust Research Alliance* (IHRA).  
Comme l'année précédente, le Secrétariat général était représenté dans les organes cités et a poursuivi sa collaboration avec ces différentes institutions.
- Participer activement aux rapports par pays relatifs aux conventions de l'ONU.  
La Suisse était représentée au niveau ministériel par un membre du Comité de la CDIP lors du *High Level Political Forum* de l'ONU qui s'est tenu à New York en juillet. Il est intervenu sur le thème de la qualité de l'éducation comme facteur d'inclusion et d'égalité.  
Le Secrétariat général a représenté les cantons lors de la présentation devant l'ONU à Genève, du rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du *Pacte I relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Dans le domaine éducatif, la Suisse a surtout présenté l'enseignement à destination des enfants handicapés.
- Suivre les travaux de l'OMC concernant l'accord général sur le commerce des services (GATS).  
Pas d'activité dans ce domaine en 2019.

## 1.10 Assistance administrative

---

### Objectifs

**Simplifier les procédures et réduire les coûts liés à l'administration de l'éducation en négociant pour l'ensemble des cantons le montant des indemnisations dues à des tiers. Faciliter l'entraide administrative entre les cantons sur l'ensemble du pays.**

---

### Travaux

- Défendre les intérêts des cantons vis-à-vis des sociétés de gestion des droits d'auteur (Pro Litteris).  
Le Secrétariat général était représenté dans le comité de la Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN).
- Négocier avec ProLitteris le tarif commun 7 et le montant de la provision d'encaissement et assurer la centralisation des opérations financières entre les départements de l'instruction publique et les représentants des sociétés de perception.  
Comme les années précédentes, le Secrétariat général a facturé en juin les redevances de droits d'auteur aux cantons sous la forme d'acomptes (90 % du montant de l'année précédente) et a procédé à la facturation finale en septembre.

- **Défendre les intérêts des pouvoirs publics vis-à-vis des prestataires privés dans le domaine des licences logicielles (cf. point 1.6).**  
Rapport d'activités: cf. point 1.6.
- **Tenir une liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner (cf. point 2.4).**  
Le Secrétariat général a continué à tenir à jour sa liste sur la base des communications faites par les cantons et à répondre aux demandes des autorités de recrutement.  
Conformément à la décision prise par le Comité le 6 septembre 2018, selon laquelle le principe de transparence s'applique dorénavant également à la liste des enseignants auxquels a été retiré le droit d'enseigner, le Secrétariat général a donné accès à cette liste, durant l'année sous revue, à plusieurs journaux: au *Bund* (en janvier), au *Sonntagszeitung* (en mai) et à *l'Aargauer Zeitung* (en juillet). Les données pertinentes ont été communiquées sous la forme d'un tableau fournissant des indications sur la structure de la liste (champs de saisie), le nombre de personnes déclarées, la date et la durée du retrait du droit d'enseigner ainsi que sur les cantons ayant déclaré des cas.

# 2 MISE EN ŒUVRE DES AUTRES CONCORDATS DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

## 2.1 Concordat HarmoS

---

### Objectifs

**Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans la mise en œuvre de ce dernier.**

---

### Travaux

- **Accompagner les cantons dans leur mise en œuvre du concordat HarmoS, en contribuant notamment à la coordination des activités des régions linguistiques.**

Le Bureau de coordination HarmoS a accordé une attention soutenue aux résultats des enquêtes menées en 2016 et 2017 en vue de vérifier l'atteinte des compétences fondamentales, de même qu'à leur appréciation politique; il a accompagné la planification et la préparation de la communication à l'attention des cantons.

De premières réflexions ont été menées par le Bureau de coordination HarmoS en vue d'une éventuelle adaptation de son mandat. La tâche confiée à cet organe et consistant à accompagner, dès 2008, la mise en œuvre du concordat HarmoS dans les cantons a en effet évolué ces dernières années au profit d'une fonction de préparation et de suivi des enquêtes menées en vue de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, mais aussi d'un rôle d'auxiliaire pour l'analyse des résultats et la planification de la communication à leur sujet. Il semble donc indiqué de revoir le mandat actuel et de l'adapter en fonction des besoins en la matière.

- **Dresser en 2019 un bilan de l'harmonisation exigée par l'art. 62, al. 4, Cst. sur la base du rapport 2018 sur l'éducation.**

Un premier bilan politique a pu être dressé sur la base des résultats des deux enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales menées en mathématiques et en langues. C'était en effet la première fois que l'on disposait d'indications concrètes sur l'atteinte des compétences fondamentales et leur degré d'harmonisation dans tous les cantons. Cette étape marque aussi le début d'un processus à long terme d'analyse des données et de développement de la qualité dans les cantons.

Quant au rapport-bilan 2019, qui a été publié et a fait l'objet d'un communiqué de presse le 10 juillet 2019, il s'inscrit dans la continuité du rapport publié en 2015. Il comporte de nouvelles thématiques, à savoir l'analyse et l'appréciation des résultats des enquêtes 2016 et 2017 sur les compétences fondamentales, mais aussi la situation de l'enseignement de l'italien dans le cadre de la scolarité obligatoire de même que dans la formation des enseignantes et enseignants. Quatre ans après le premier rapport-bilan, de nouvelles étapes importantes ont été franchies dans le processus d'harmonisation, notamment au niveau de la consolidation de l'enseignement des langues étrangères selon le modèle de la CDIP ainsi que de l'introduction des plans d'études régionaux. L'harmonisation a bien avancé pour ce qui est de la durée des degrés d'enseignement et de l'entrée à l'école.

- Assurer la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, notamment en rassemblant et en analysant les expériences faites lors de la réalisation des deux premières enquêtes (2016 et 2017) afin d'en tirer des enseignements pour la conception des prochaines étapes de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, en exploitant et en développant la Banque de données de tâches, en préparant et en accompagnant les enquêtes 2020 et 2022 avec le soutien des référentes et référents cantonaux, en accompagnant les travaux du Consortium scientifique qui assure la coordination permanente des enquêtes sur le plan scientifique, en poursuivant la collaboration internationale dans le domaine des modèles de compétence et des instruments d'évaluation et en participant activement aux projets mettant en application les objectifs nationaux de formation (par ex. *Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale*).

En 2018, une convention de coopération a été signée avec l'Université de Berne afin d'assurer la réalisation des enquêtes 2020 et 2022 de même que l'ancrage de la vérification dans le monde scientifique au travers de la création d'un consortium. Inauguré en avril 2019 sous le nom d'*Interfaculty Centre for Educational Research* (ICER), ce consortium se chargera également de la réalisation des études PISA, ce qui permettra de tirer profit des effets de synergie entre les études PISA et les enquêtes de vérification de l'atteinte des compétences fondamentales. Les modalités de collaboration entre la CDIP et le centre ICER n'ont pas encore été formalisées et les instances d'échanges n'ont pas encore été définies.

En prévision de l'enquête 2022, une étude de faisabilité a été réalisée pour déterminer s'il est possible de tester les compétences fondamentales de très jeunes élèves (4<sup>e</sup> année de scolarité). Les résultats montrent qu'il est possible de réaliser une telle enquête, qui peut être menée à l'aide de tablettes. Les domaines disciplinaires à tester en 4<sup>e</sup> année dans le cadre de l'enquête 2022 ont été définis par l'Assemblée plénière le 25 octobre 2019: il s'agit de la langue de scolarisation et des mathématiques.

Le projet *Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale* ([profilsdexigences.ch](http://profilsdexigences.ch)) a été lancé avec la participation de représentantes et représentants de la scolarité obligatoire.

- Observer la mise en application des objectifs nationaux de formation; examiner l'opportunité de fixer des objectifs supplémentaires, notamment, pour la musique, des objectifs de contenu établis à partir des plans d'études.

Il est question de se pencher concrètement sur l'harmonisation des objectifs visés dans l'enseignement de la musique dans les écoles, conformément à l'art. 67a, al. 2, Cst., et de présenter les étapes franchies dans le prochain rapport-bilan. Par ailleurs, l'une des mesures approuvées par l'Assemblée plénière le 27 juin 2019 en vue de la mise en œuvre de la stratégie numérique prévoit qu'un modèle de compétences portant sur la compétence numérique des élèves de la scolarité obligatoire soit conçu sur la base des plans d'études régionaux et en prenant en compte les transitions vers le secondaire II (cf. mesure 3). Des mandats sont en cours de planification en vue de l'analyse des plans d'études régionaux dans la perspective d'une harmonisation des objectifs d'enseignement dans les domaines des activités créatrices et manuelles, du sport et de l'activité physique ainsi que de l'éducation artistique. Les résultats devraient être présentés dans le prochain rapport-bilan.

- Entretenir les échanges en ce qui concerne les structures d'accueil de jour pour les enfants en âge scolaire.

Les liens de collaboration ont été renforcés avec le Secrétariat général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) pour accroître le soutien apporté aux cantons, en tenant compte de leurs besoins, afin de les aider à développer et à assurer l'ancrage

de l'accueil extrafamilial et de l'encouragement de la petite enfance. Ce renforcement du travail de coopération a aussi été facilité par l'apport de l'Alliance *Accueil extrafamilial*, mise en place à l'initiative de l'Union patronale dans le but d'améliorer les possibilités de concilier vie familiale et activité professionnelle, mais aussi de pallier la prévisible pénurie de main d'œuvre qualifiée.

## 2.2 Concordat sur la pédagogie spécialisée

---

### Objectifs

Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.

---

### Travaux

- **Consolider le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) dans son rôle de centre de compétence au service des cantons.**

Une nouvelle convention de prestations avec la Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) a été préparée pour la période 2020-2023. L'accent a été mis sur la numérisation. Par ailleurs, les nouveaux besoins des cantons ont été pris en compte, notamment les analyses statistiques de l'évolution de l'offre de pédagogie spécialisée, l'évaluation des mesures de pédagogie spécialisée ainsi que les questions relatives à la compensation des désavantages au degré secondaire II.

- **Mandater le CSPS et l'accompagner dans les domaines suivants: soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leurs stratégies en matière de pédagogie spécialisée; soutenir les cantons dans leur mise en œuvre du concordat et notamment dans l'introduction et l'utilisation des instruments prévus par ce dernier; assurer la circulation des informations entre les bureaux cantonaux, les services fédéraux et les associations faîtières concernés; traiter de manière continue les thèmes d'actualité de la pédagogie spécialisée et contribuer à leur clarification.**

Les 27 et 28 août 2019, le CSPS a organisé un congrès intitulé *Transformation numérique: aubaine ou écueil pour la pédagogie spécialisée?*. Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la CDIP a placé la question de la numérisation dans une perspective nationale tout en faisant référence à son expérience de directrice cantonale de l'instruction publique.

Les deux rencontres organisées à l'intention des personnes de liaison des cantons pour la pédagogie spécialisée ont permis des échanges d'informations et d'expériences intensifs.

- **Clarifier le rôle de l'éducation dans la mise en œuvre et le financement des interventions précoces intensives chez les enfants atteints d'autisme infantile.**

Un groupe de travail composé de représentants de la CDIP, de la CDS, de la CDAS et de l'OFAS a rédigé un premier rapport concernant les objectifs en matière d'efficacité et la standardisation des processus dans les interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (IPI). Les travaux ont été lancés par le Département fédéral de l'intérieur dans le but de mettre au point un modèle de résultats, un modèle de programme et un modèle de coûts pour ce type d'interventions. La publication du rapport en janvier 2020 marque la fin de la première phase du projet dont la seconde phase a débuté selon le calendrier prévu.

- **Avec la Confédération, accompagner l'établissement du rapport complémentaire au rapport sur l'éducation pour traiter le thème de la pédagogie spécialisée (cf. point 1.2).**

Rapport d'activités: cf. point 1.2.

- En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) et avec le CSPS, améliorer le prélèvement des données et l'établissement de statistiques relatives à la pédagogie spécialisée.

L'Office fédéral de la statistique a publié la nouvelle statistique de la pédagogie spécialisée le 29 octobre 2019. Son rapport montre que le placement dans des solutions séparatives (classes spéciales, classes pour élèves de langue étrangère, classes d'introduction et classes des écoles spécialisées) a constamment diminué en pourcentage du total des élèves. Il existe cependant des différences parfois importantes entre les cantons. Les nouvelles données fournissent des informations plus détaillées de l'offre de pédagogie spécialisée au niveau national. En 2020, un nouveau rapport permettra de contrôler la plausibilité des données de deux années de scolarité et fournira davantage de comparaisons intercantionales.

## 2.3 Concordat sur les hautes écoles

---

### Objectifs

Faire valoir le point de vue de l'ensemble des cantons dans le pilotage commun et général du domaine des hautes écoles exercé par la Confédération et les cantons.

---

### Travaux

- Avec les chefs des services cantonaux concernés, assurer la mise en œuvre du concordat sur les hautes écoles et participer activement à la préparation des dossiers de la Conférence suisse des hautes écoles.

Les chefs des services cantonaux des hautes écoles et le Secrétariat général ont préparé durant toute l'année au sein de la conférence spécialisée, sous la direction du SEFRI, les dossiers de la Conférence plénière de la CSHE et du Conseil des hautes écoles. Les thèmes forts de l'année ont été les suivants: message FRI 2021–2024 / coûts de référence 2021-2024; ordonnance sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (adoption); bachelor intégrant la pratique (étapes suivantes); ordonnance relative aux admissions dans les HES; taxes d'études; formation continue: rapport et recommandation concernant la problématique des distorsions de la concurrence.

- Traiter les tâches qui se situent à la frontière avec les autres domaines de l'éducation: questions concernant l'accès aux hautes écoles (maturité gymnasiale, maturité spécialisée), reconnaissance professionnelle des diplômes de hautes écoles dans le domaine de la formation des enseignantes et enseignants, établissement de la didactique des disciplines en tant que science, financement FRI dans le domaine de l'éducation (hautes écoles et formation professionnelle), financement intercantonal dans le cadre de l'accord intercantonal universitaire (AIU) et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) (coûts de référence et catégories de contributions).

Les tâches situées à la frontière avec d'autres domaines de l'éducation ont été traitées tout au long de l'année. Le nouvel AIU a été adopté le 27 juin 2019 par l'Assemblée plénière et transmis aux cantons pour ratification. Les cantons de BE, OW, SH, SO et TG ont adhéré à l'accord avant la fin de l'année. Le 28 mars 2019, l'Assemblée plénière a adopté le règlement du 28 mars 2019 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par lettre du 24 janvier 2019, la CDIP a pris position sur le projet de loi fédérale sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP).

## 2.4 Accord sur la reconnaissance des diplômes

---

### Objectifs

À travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale, des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédagogothérapeutiques et s'assurer qu'ils confèrent la libre circulation en Suisse. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.

---

### Travaux

- Adopter le nouveau règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement pour le degré primaire, le degré secondaire I et les écoles de maturité et accompagner sa mise en œuvre.

Le 28 mars 2019, la CDIP a adopté le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il remplace les anciens règlements pour les degrés préscolaire et primaire (1999), pour le degré secondaire I (1999) et pour les écoles de maturité (1999) ainsi que les directives qui s'y rapportent. Les instructions pour les demandes de reconnaissance ont été adaptées au nouveau règlement dans les commissions de reconnaissance compétentes.

- Examiner l'opportunité de réviser les règlements de reconnaissance des diplômes de pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, enseignement spécialisé), de logopédie et de psychomotricité.

Des discussions et analyses préliminaires ont eu lieu. Les travaux se poursuivront en 2020.

- Accompagner la mise sur pied coordonnée à l'échelle suisse d'une formation reconnue permettant d'ajouter à l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité l'informatique en tant que discipline obligatoire (diplôme additionnel).

Les travaux pour la mise sur pied coordonnée à l'échelle suisse d'une formation reconnue permettant d'ajouter à l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité l'informatique en tant que discipline obligatoire ont considérablement progressé en 2019. La filière de formation en allemand pourra donc débuter au semestre de printemps 2020. La formation en français commencera vraisemblablement au semestre d'automne 2020. Les personnes intéressées ont pu déposer leur dossier en mai 2019 déjà, en vue de l'examen des acquis de niveau haute école.

Les inscriptions pour la filière en allemand sont ouvertes depuis septembre 2019. La formation, coordonnée par l'Université de Fribourg, est offerte en coopération avec les écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne, les universités de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich et l'*Università della Svizzera italiana*; la *Fachhochschule Nordwestschweiz* et la *Hochschule Luzern* sont également partenaires. La formation professionnelle (didactique disciplinaire et formation pratique) est essentiellement assurée par la *Pädagogische Hochschule Bern* et par la Haute école pédagogique du canton de Vaud.

- Réviser le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers.

Les travaux de révision du règlement concernant la reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers ont été poursuivis; il est prévu de les présenter aux organes de la CDIP durant l'année 2020.

- Dans le cadre de l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, reconnaître les filières d'études et vérifier périodiquement les filières reconnues, évaluer la comparabilité des diplômes étrangers d'enseignement (enseignement préscolaire, primaire, secondaire I, écoles de maturité), d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement spécialisé, de logopédie et de psychomotricité avec les diplômes suisses correspondants et délivrer des décisions de reconnaissance assorties si nécessaire de mesures compensatoires; entretenir les contacts avec les autorités en charge de l'éducation dans les autres pays et collaborer avec les institutions de formation en Suisse, évaluer les anciens diplômes d'enseignement et du domaine de la pédagogie spécialisée et confirmer le cas échéant leur reconnaissance par la CDIP et entretenir des échanges réguliers avec l'Administration fédérale sur la manière d'appliquer les procédures de reconnaissance.

Le Comité a confirmé après examen la reconnaissance de sept filières d'études ainsi que, pour la première fois, d'une filière destinée aux personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement au degré préscolaire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de scolarité selon la numérotation HarmoS). Il a considéré les charges assorties à la reconnaissance comme remplies dans le cadre de huit procédures.

En 2019, le Secrétariat général a reçu au total 777 demandes de reconnaissance d'un diplôme étranger (États de l'UE/AELE: 665 demandes, dont Allemagne: 183, France: 170, Italie: 89, Autriche: 49; États tiers: 68 demandes). Comme par le passé, les reconnaissances ont été octroyées dans la majorité des cas, des mesures compensatoires étant parfois également exigées. Les chiffres exacts seront publiés au printemps 2020 sur le site de la CDIP. Une dizaine de décisions ont été contestées devant la Commission de recours de la CDIP et de la CDS.

- Contribuer à actualiser l'image de la formation et de la profession d'enseignant dans le cadre de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans les gymnases.

Le CSFO a pris l'initiative en 2018 de remanier ses brochures consacrées aux professions enseignantes. Il a poursuivi ses travaux durant l'année et a publié la première édition de deux nouvelles brochures: *Enseignant/e primaire*, *Enseignant/e secondaire I* ainsi que *Enseignant/e secondaire II*, écoles de maturité, écoles professionnelles. Les travaux ont été accompagnés par le Secrétariat général.

## 2.5 Accords de financement

---

### Objectifs

À travers l'exécution des accords intercantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons. Réviser les accords de financement dans le domaine des hautes écoles.

---

### Travaux

- Exécuter les accords de financement et de libre circulation en fixant les tarifs sur la base des effectifs estudiantins publiés par l'OFS et des relevés des coûts effectués périodiquement dans les cantons et en assurant la centralisation des opérations financières entre les cantons et les institutions.

En 2019, les encaissements et versements des contributions de l'accord intercantonal universitaire (AIU) ont à nouveau dû être coordonnés afin d'éviter des taux d'intérêt négatifs. Le volume net de l'AIU en 2019 était de 351 millions de francs. Des intérêts négatifs ont pratiquement pu être évités pour le report de ce montant.

- **Mettre en œuvre l'AES.**

Durant l'année, le secrétariat a assuré la mise en œuvre ordonnée de l'accord et a effectué le relevé des coûts par filière de formation des écoles supérieures depuis l'année 2018 en vue de l'adaptation bisannuelle des tarifs AES. Les données relevées ont permis de calculer les contributions semestrielles AES pour les années 2021/2022 et 2022/2023 en vue de leur adoption par la Conférence des cantons signataires en mars 2020.

- **Adopter la révision totale de l'AIU, préparer la transition sans heurts de l'AIU de 1997 au nouvel accord et appliquer les adaptations ponctuelles de l'AHES.**

Lors de son assemblée plénière du 27 juin 2019, la CDIP a approuvé l'accord intercantonal universitaire entièrement révisé et l'a transmis aux cantons pour ratification. Les cantons de BE, OW, SH, SO et TG ont adhéré à l'accord avant la fin de l'année. Le secrétariat a planifié la mise en œuvre de l'AIU et a commencé les préparatifs en collaboration avec l'OFS.

Le 27 juin également, la Conférence des cantons signataires de l'AHES a décidé que le nouveau modèle de calcul serait utilisé pour les contributions AHES à partir de l'année d'études 2020/2021 et que son introduction se ferait en deux étapes: les tarifs pour la période 2020/2021 sont calculés sur la base des coûts 2016/2017, et ceux des années d'études 2021/2022 à 2024/2025, sur la base des coûts 2017/2018.

- **Soutenir les cantons dans l'application de la CIIS dans le domaine de l'enseignement spécialisé, notamment sur les questions en rapport avec la scolarisation des enfants atteints d'une maladie chronique et avec le placement en foyer d'accueil ou en école spécialisée (cf. point 1.7). Créer une base légale permettant le financement des offres des écoles hospitalières.**

Rapport d'activités: cf. point 1.7.

## 2.6 Concordat sur les bourses d'études

---

### Objectifs

À travers la mise en place des instruments nécessaires à l'exécution du concordat sur les bourses d'études, poursuivre l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et améliorer l'égalité des chances d'accès à l'éducation.

---

### Travaux

- **Accompagner l'harmonisation des régimes cantonaux de bourses d'études et établir un état des lieux de la mise en œuvre.**

Le Secrétariat général a poursuivi sa collaboration avec les services cantonaux concernés et les a soutenus sur les questions liées au concordat sur les bourses d'études. Il les a notamment aidés à adapter leurs bases légales cantonales de manière à les rendre conformes au concordat.

- **Développer le manuel pour le calcul des bourses d'études.**

À la suite du manuel concernant le domicile déterminant en matière de bourses d'études, un autre manuel a été rédigé sur les principes de calcul. Il a été présenté à la Conférence intercantionale des bourses d'études (CIBE) à l'occasion de l'assemblée annuelle.

- **Entretenir les échanges entre les services cantonaux concernés.**

Le secrétariat du concordat sur les bourses d'études a continué à collaborer étroitement avec la Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE) et le comité de celle-ci ainsi qu'avec le Comité d'experts du concordat sur les bourses d'études. Ces deux organes traitent des questions opérationnelles en matière de bourses d'études. Grâce aux échanges menés entre les responsables des services cantonaux des bourses, la coopération intercantonale est excellente, ce qui profite aux étudiantes et étudiants et favorise l'harmonisation des régimes des bourses d'études en Suisse.

- **Documenter le système des bourses d'études dans ses variations cantonales.**

La page web des bourses d'études a été mise à jour avec l'aide de l'agence spécialisée educa.ch. Elle sera à l'avenir, au terme du projet de refonte du site web de la CDIP, intégrée à ce dernier. Des travaux préparatoires ont été entrepris.

# 3 CULTURE ET SPORT

## 3.1 Culture

### Objectifs

**Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national.**  
**Mettre en place avec la Confédération les nouveaux outils de collaboration dans le domaine de l'encouragement de la culture et assurer la coordination des activités cantonales au niveau suisse, en convoquant si nécessaire une conférence des directrices et directeurs cantonaux de la culture.**

### Travaux

- **Assurer la collaboration et les échanges dans le domaine de la culture, notamment au sein de la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC).**

Les membres de la CDAC se sont réunis en assemblée plénière à deux reprises. Lors de la séance de la CDIP en tant que Conférence des directeurs de la culture du 27 juin 2019, le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a présenté à cette dernière le projet mis en consultation relatif au message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021–2024. En août 2019, le comité directeur de la CDAC a approuvé la position de la CDAC afférente à ce message, position qui a ensuite été intégrée dans celle de la CDIP et adoptée le 5 septembre par le Comité de la CDIP.

Lors de leur assemblée plénière de novembre, les délégués cantonaux aux affaires culturelles se sont penchés en particulier sur le programme de travail 2021–2024 de la CDAC.

- **Dans le cadre du Dialogue culturel national, participer activement à la réalisation du programme de travail prévu dans ce domaine et clarifier au niveau intercantonal la position à défendre sur les enjeux impliqués.**

Le Dialogue culturel national (DCN) s'est réuni deux fois au niveau opérationnel et deux fois également au niveau politique. Ces séances ont notamment été consacrées à l'avancement des travaux à l'intérieur du programme de travail 2016–2020. Au niveau opérationnel, une première discussion a eu lieu en février 2019 au sujet du programme de travail 2021–2024 du DCN. Lors de leur séance de novembre, les délégués cantonaux aux affaires culturelles ont approuvé, à l'attention du DCN, les thèmes proposés pour cette nouvelle période.

Lors de sa séance des 25 et 26 octobre 2019, l'Assemblée plénière de la CDIP a nommé, au niveau politique, les membres de la délégation des cantons au sein du DCN. En novembre, le niveau politique du DCN a reçu de premières informations concernant les propositions de recommandations formulées par le groupe de travail Danse pour l'encouragement de la danse en Suisse.

- **Traiter, en faisant appel à des experts externes, les questions que soulève la compensation intercantionale des charges culturelles prévue à l'art. 48a Cst.**

Par une décision datée du 21 juin 2018, la CDIP en tant que Conférence des directeurs de la culture a chargé le Secrétariat général de présenter au Comité de la CDIP un concept visant à traiter, avec le concours d'experts externes, les questions que soulève la compensation intercantionale des charges culturelles prévue à l'art. 48a Cst.

Le 25 octobre 2018, le Comité a approuvé un concept prévoyant un projet en deux étapes. Un avis de droit a ainsi d'abord été demandé au sujet de l'art. 48a Cst. Puis, sur cette base, un groupe d'experts

a discuté des questions qui se posent et établi un rapport. La CDAC a examiné et évalué à l'attention du Comité l'avis de droit émis par l'Université de Fribourg ainsi que le rapport du groupe d'experts en novembre 2019.

## 3.2 Sport

---

### Objectifs

**Créer les conditions permettant à la CDIP d'assurer la fonction de conférence intercantonale ayant compétence en matière de sport, comme elle le fait dans ses autres domaines de compétence.**

---

### Travaux

- Assurer la collaboration et les échanges dans le domaine du sport, notamment au sein de la Conférence des répondants cantonaux du sport (CRCS).**

L'analyse des besoins commandée par la CDIP a demandé plusieurs étapes de travail. La version finale comporte des recommandations concrètes.

En ce qui concerne l'enseignement de la natation à l'école, les établissements d'enseignement ont précisé les compétences disciplinaires à acquérir pour enseigner la natation. En concertation avec l'Office fédéral du sport (OFSPO), les fédérations sont convenues de s'accorder sur des formations uniques d'instructeur de natation et de professeur de sports aquatiques.

L'assemblée plénière de la CRCS a approuvé une recommandation concernant la rémunération des experts J+S. Ses membres ont d'autre part pris position dans le cadre de la révision totale de l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT).

Un premier échange a eu lieu entre les délégués cantonaux à la promotion de la relève et Swiss Olympic. Ce nouveau canal de communication informel doit se poursuivre.

Les cantons sont aussi représentés dans l'organisation du projet, le groupe de pilotage et le groupe d'encadrement du projet *Pyramide des athlètes* lancé par Swiss Olympic en 2019.

- Analyser en continu le plan d'action de l'Office fédéral du sport (OFSPO) établi sur la base de la *Vue d'ensemble de l'encouragement du sport et ses répercussions sur les cantons*.**

Une rencontre entre la secrétaire générale de la CDIP et le directeur de l'OFSPO a permis de favoriser la collaboration au plus haut niveau avec la Confédération. Les points discutés ont été la stratégie relative aux manifestations sportives, en cours d'élaboration, la révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (*Agenda J+S 2025*) et les effets de l'arrêt du Tribunal fédéral sur le montant de la participation financière des parents à la tenue de camps (sportifs). La CRCS suit l'évolution des interventions parlementaires acceptées au niveau fédéral et leurs incidences possibles sur les cantons.

- Accompagner l'exécution de la loi fédérale sur l'encouragement du sport.**

Le groupe de travail CRCS J+S a préparé à l'attention des cantons un modèle de prise de position dans le cadre de la révision partielle des ordonnances sur l'encouragement du sport (OESp, OPESp, O OFSPO J+S, OSIS). La CRCS a suivi le projet *Agenda J+S 2025* en apportant le point de vue des cantons. Lors de la conférence d'automne de Macolin, les membres de la CRCS ont pu obtenir des informations et explications de la part de l'OFSPO sur les projets menés dans ce contexte.

À cette même occasion, l'OFSPO a intégré le point de vue des cantons sur le système suisse en matière de sport de compétition dans l'étude 2019 sur le sport d'élite en Suisse. L'accent a été mis sur le soutien financier, le soutien des athlètes, les infrastructures et les compétitions.



# ANNEXES

## **Annexe 1: Rapports annuels des conférences régionales et des institutions publiques**

---

**Les rapports annuels ou rapports d'activités des conférences régionales et des institutions sont accessibles sur les sites web mentionnés et peuvent aussi être obtenus sur simple demande téléphonique aux adresses indiquées.**

---

### **Conférences régionales**

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)  
Faubourg de l'Hôpital 68, Case postale 556  
2002 Neuchâtel  
tél. 032 889 69 72 / fax 032 889 69 73  
<http://www.ciip.ch> / [ciip@ne.ch](mailto:ciip@ne.ch)

Erziehungsdirektorenkonferenz der Ostschweizer Kantone und des Fürstentums Liechtenstein (EDK-Ost), Geschäftsstelle  
Zentralstrasse 18  
6003 Luzern  
tél. 041 226 00 60  
<http://www.edk-ost.ch> / [edk-ost@edk-ost.ch](mailto:edk-ost@edk-ost.ch)

Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK), Geschäftsstelle  
Zentralstrasse 18  
6003 Luzern  
tél. 041 226 00 69  
<http://www.nwedk.ch> / [info@nwedk.ch](mailto:info@nwedk.ch)

Bildungsdirektoren-Konferenz Zentralschweiz (BKZ), Geschäftsstelle  
Zentralstrasse 18  
6003 Luzern  
tél. 041 226 00 60  
<http://www.bildung-z.ch> / [info@bkz-gs.ch](mailto:info@bkz-gs.ch)

### **Institutions**

Centre suisse de l'enseignement secondaire II (CES) – Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM)  
Seilerstrasse 8, Postfach,  
3001 Bern  
tél. 031 552 30 80  
<https://www.zemces.ch> / [info@zemces.ch](mailto:info@zemces.ch)

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) – Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH)  
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach  
3001 Bern  
tél. 031 320 16 60 / Fax 031 320 16 61  
<http://www.cspss-zh.ch> / [szh@szh.ch](mailto:szh@szh.ch)

[educa.ch](http://educa.ch)  
Institut suisse des médias pour la formation et la culture – Schweizer Medieninstitut für Bildung und Kultur  
Erlachstrasse 21,  
3012 Bern  
tél. 031 300 55 00 / Fax 031 300 55 01  
<http://www.educa.ch> / [info@educa.ch](mailto:info@educa.ch)

Centre suisse de services Formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) – Schweizerisches Dienstleistungszentrum Berufsbildung / Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB)  
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach  
3001 Bern  
tél. 031 320 29 00  
<http://www.sdbb.ch> / [info@sdbb.ch](mailto:info@sdbb.ch)

Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) – Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung (SKBF)  
Entfelderstrasse 61  
5000 Aarau  
tél. 062 858 23 90 / Fax 062 858 23 99  
<http://www.skbf-csre.ch> / [info@skbf-csre.ch](mailto:info@skbf-csre.ch)

Institut pour l'évaluation externe des écoles du degré secondaire II (IPES) – Institut für Externe Schulevaluation auf der Sekundarstufe II (IFES)  
Stampfenbachstrasse 117  
8006 Zürich  
tél. 043 255 10 80  
Av. de la Gare 1  
1700 Fribourg  
tél. 026 522 02 80  
<http://www.ifes.ch> / [sekretariat@ifes-ipes.ch](mailto:sekretariat@ifes-ipes.ch)

## **Annexe 2: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Zürich	Regierungsrätin Dr. Silvia Steiner, Zürich*
Bern/Berne	Regierungsrätin Christine Häslar, Bern*
Luzern	Regierungsrat Reto Wyss, Luzern* (jusqu'au 30 juin 2019) Regierungsrat Marcel Schwerzmann (depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2019)
Uri	Regierungsrat Beat Jörg, Altdorf
Schwyz	Regierungsrat Michael Stähli, Schwyz*
Obwalden	Regierungsrat Christian Schäli, Sarnen*
Nidwalden	Regierungsrat Res Schmid, Stans
Glarus	Regierungsrat Benjamin Mühlmann, Glarus*
Zug	Regierungsrat Stephan Schleiss, Zug
Fribourg/Freiburg	Conseiller d'État Jean-Pierre Siggen, Fribourg*
Solothurn	Regierungsrat Remo Ankli, Solothurn*
Basel-Stadt	Regierungsrat Conradin Cramer, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrätin Monica Gschwind, Liestal
Schaffhausen	Regierungsrat Christian Amsler, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Alfred Stricker, Herisau
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Roland Inauen, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Stefan Kölliker, St. Gallen*
Graubünden	Regierungsrat Dr. Jon Domenic Parolini, Chur
Aargau	Regierungsrat Alex Hürzeler, Aarau
Thurgau	Regierungsrätin Monika Knill, Frauenfeld*
Ticino	Consigliere di Stato Manuele Bertoli, Bellinzona*
Vaud	Conseillère d'État Cesla Amarelle, Lausanne*
Valais/Wallis	Conseiller d'État Christophe Darbelley, Sion
Neuchâtel	Conseillère d'État Monika Maire-Hefti, Neuchâtel*
Genève	Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, Genève
Jura	Ministre Martial Courtet, Delémont

Membre associé

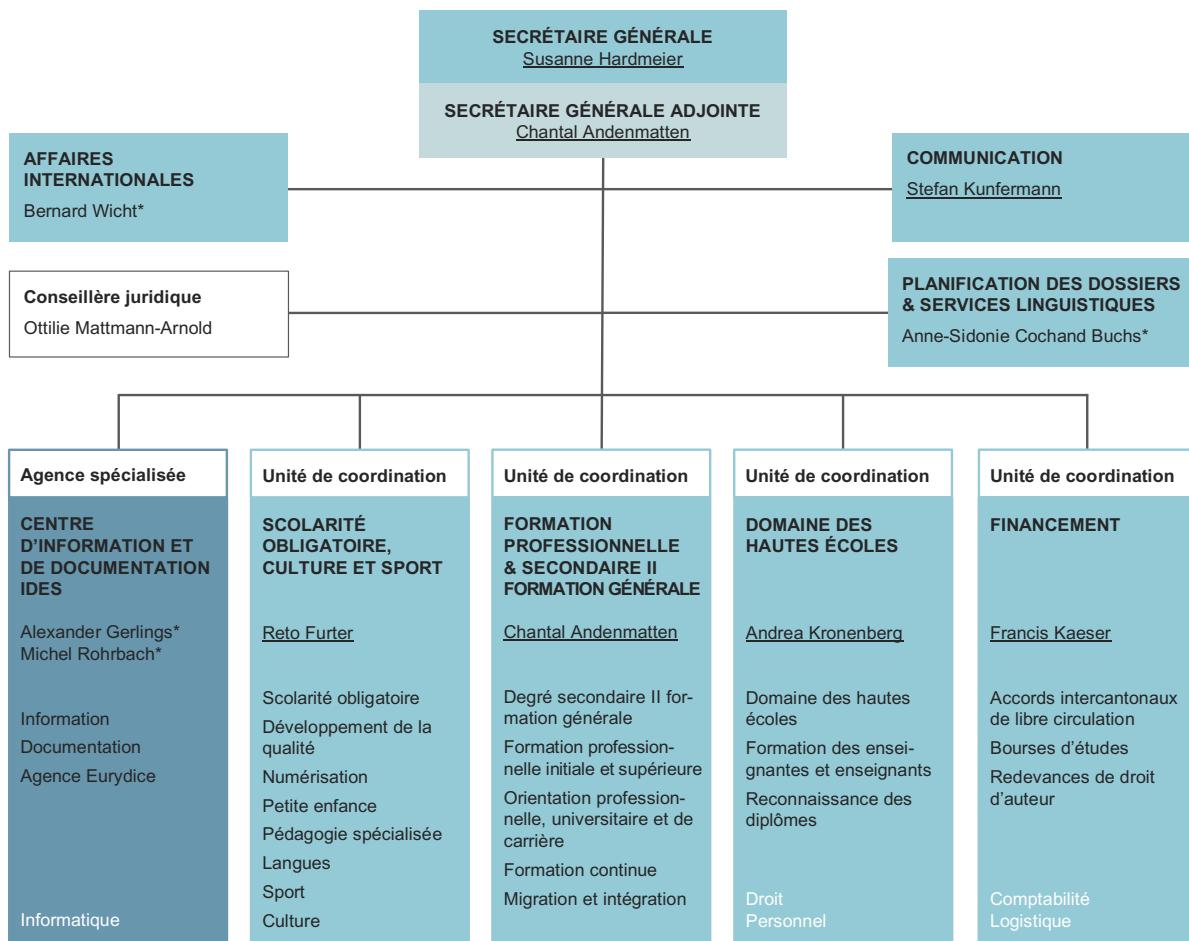
Fürstentum Liechtenstein    Regierungsrätin Dominique Hasler, Vaduz

\* Membres du Comité

## Annexe 3: Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

### Organigramme du Secrétariat général de la CDIP

01.01.2020



Membres du Conseil de direction  
(Conseil de direction élargi\*)

## Annexe 4: Vue d'ensemble de la CDIP

		Conférences régionales*		CSSG		Institutions	
		NW EDK	BKZ	EDK-Ost	CIIIP	CSPS	Agences spécialisées avec mandat de prestations
<b>Assemblée plénière*</b>		<b>Conférences régionales*</b>		<b>CSSG</b>		<b>Institutions</b>	
<b>Comité de la CDIP*</b>		NW EDK		CIIIP		Agences spécialisées avec mandat de prestations	
<b>Secrétariat général de la CDIP</b>							

## Annexe 5: Recommandations, déclarations et actes législatifs 2019

Sont répertoriés ci-dessous les actes législatifs qui ont été adoptés par les organes responsables de la CDIP en 2019 ou qui ont été modifiés au niveau du contenu et/ou sur le plan rédactionnel.

### Recommandations

**Les textes sont disponibles sur notre site web, à l'adresse <http://www.cdip.ch/dyn/11704.php>.**

### Déclarations

**Les textes sont disponibles sur notre site web, à l'adresse <http://www.cdip.ch/dyn/11705.php>.**

- Valorisation optimale des chances: déclaration 2019 de la CDIP et du DEFR du 27 juin 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation
- Optimisation de la transition du gymnase à l'université: déclaration d'engagement de la CDIP et de swissuniversities du 27 juin 2019

### Actes législatifs

**Les textes sont disponibles sur notre site web, à l'adresse <http://www.cdip.ch/dyn/11703.php>.**

### Révision

- 3.1 Accord intercantonal universitaire (AIU) du 20 février 1997
- 4.2.2.6 Règlement du 28 octobre 2005 concernant la dénomination, dans le cadre de la réforme de Bologne, des diplômes clôturant les formations initiales et les titres de formation continue dans le domaine de l'enseignement (règlement sur les titres)

### Promulgation

- 3.6.1 Annexe à l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles 2021/2022)
- 4.2.1.2 Règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale
- 4.2.2.10 Règlement du 28 mars 2019 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire I et pour les écoles de maturité

### Abrogation

- 4.2.2.1 Règlement du 4 juin 1998 concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité
- 4.2.2.3 Règlement du 10 juin 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire
- 4.2.2.3.1 Directives du 28 octobre 2010 concernant la reconnaissance des habilitations à enseigner pour des disciplines ou des cycles supplémentaires des degrés préscolaire et primaire ainsi que pour des disciplines supplémentaires du degré secondaire I
- 4.2.2.4 Règlement du 26 août 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I
- 4.2.2.4.1 Directives du 28 octobre 2010 pour la reconnaissance d'une filière master habilitant les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire ou du degré primaire à enseigner dans le degré secondaire I

## Annexe 6: Comptes 2019



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
 Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
 Conferenza svizra dels directurs chantunals da l'educaziun publica

BILAN (après distribution des bénéfices)	31.12.2018	31.12.2019	Variation
en CHF			
<b>ACTIFS</b>			
Caisse	2 610	1 345	- 1 265
Postfinance CCP 30-8764-5	81 373	68 130	- 13 243
UBS 235-693590.01V (compte courant)	3 786 696	3 926 219	139 523
UBS 235-693590.02N (Commission de recours)	92 610	92 027	- 584
UBS 235-9F502040.0 (compte de projet)	369 836	363 975	- 5 861
UBS 235-9F502265.0 (Suissimage)	299 630	299 550	- 80
UBS 235-9F502266.0 (ProLitteris)	599 726	599 665	- 61
Postfinance Compte Deposito 92-371785-4	854 956	854 956	0
<b>Liquidités</b>	<b>6 087 438</b>	<b>6 205 868</b>	<b>118 430</b>
Débiteurs contributions des cantons	0	200 577	200 577
Débiteurs divers	2 114 039	1 774 060	- 339 979
<b>Créances</b>	<b>2 114 039</b>	<b>1 974 637</b>	<b>- 139 402</b>
Autres avoirs	0	4 156	4 156
<b>Autres avoirs</b>	<b>0</b>	<b>4 156</b>	<b>4 156</b>
Actifs transitoires	1 363 643	1 324 544	- 39 099
Contributions cantonales aux accords de libre circulation	827 180	830 910	3 730
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>2 190 823</b>	<b>2 155 454</b>	<b>- 35 369</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>10 392 301</b>	<b>10 340 115</b>	<b>- 52 186</b>
Mobilier de bureau	1	1	0
Machines de bureau	1	1	0
Matériel et logiciels informatiques	1	1	0
<b>Activ immobilisé</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Part sociale educa.ch	250	250	0
Dépôt loyer ZEM CES	55 145	55 145	0
<b>Prêts et participations</b>	<b>55 395</b>	<b>55 395</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>55 398</b>	<b>55 398</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>10 447 699</b>	<b>10 395 513</b>	<b>- 52 186</b>



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

BILAN (après distribution des bénéfices)	Annexe	31.12.2018	31.12.2019	Variation
en CHF				
<b>PASSIFS</b>				
Créanciers divers				
Passifs à court terme		1 300 556	1 315 546	14 990
Passifs transitoires		35 636	171 295	135 659
Passifs de régularisation		35 636	171 295	135 659
Projets financés séparément (selon plan financier)		3 010 009	3 904 094	894 085
Autres projets		802 118	718 057	- 84 061
Compte courant avec tiers		182 722	125 731	- 56 992
Régularisation des financements spéciaux	1	3 994 850	4 747 882	753 032
Provision		1 651 904	1 404 835	- 247 068
Provisions	2	1 651 904	1 404 835	- 247 068
<b>TOTAL CAPITAL ÉTRANGER</b>		<b>6 982 946</b>	<b>7 639 559</b>	<b>656 612</b>
Concordat scolaire (Capital d'exploitation)		3 810 712	2 755 955	-1 054 757
Reconnaissance des diplômes		- 523 846	0	523 846
CSFP		183 501	0	- 183 501
Concordat sur les bourses d'études		- 16 496	0	16 496
Concordat sur les hautes écoles		10 882	0	- 10 882
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE</b>	3	<b>3 464 752</b>	<b>2 755 955</b>	<b>- 708 798</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>10 447 699</b>	<b>10 395 513</b>	<b>- 52 186</b>

Conférence suisse des directeurs cantonaux  
de l'instruction publique

Francis Kaeser  
Chef de l'Unité de coordination Financement



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra del directur chantunals da l'educazion publica

COMPTE D'EXPLOITATION	Annexe	Compte 31.12.18	Compte 31.12.19	%	Budget 2019	Budget 2020
en CHF						
<b>RECETTES</b>						
Coordination scolaire		6 722 025	7 815 355	100%	7 815 355	7 816 175
Reconnaissance des diplômes		271 240	271 240	100%	271 240	451 240
Principauté du Liechtenstein		32 698	30 907	95%	32 700	36 400
Concordat sur les hautes écoles		115 130	0	0	0	0
Accords de libre circulation		827 180	830 910	101%	820 050	842 240
Conférence des offices de la formation professionnelle (CSFP)		722 900	0	0	0	0
<b>Total contribution des cantons</b>		<b>8 691 173</b>	<b>8 948 412</b>	<b>100%</b>	<b>8 939 345</b>	<b>9 146 055</b>
Recettes personnel		295 982	301 058	108%	279 000	393 000
Autres recettes d'exploitation		13 373	29 277	94%	31 300	31 600
Recettes financières		40	0	0	0	0
<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>309 394</b>	<b>330 334</b>	<b>106%</b>	<b>310 300</b>	<b>424 600</b>
Taxes de participation		52 387	49 015	109%	45 000	45 000
Emoluments reconnaissance des diplômes		670 382	695 764	124%	561 410	545 760
<b>Total taxes</b>		<b>722 769</b>	<b>744 779</b>	<b>123%</b>	<b>606 410</b>	<b>590 760</b>
Encaissement des droits d'auteur		1 510 758	1 530 859	102%	1 503 800	1 526 400
Indemnités payées par des tiers		120 000	120 000	100%	120 000	120 000
Recettes extraordinaires		717 041	1 825 380	456%	400 000	176 000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 071 136</b>	<b>13 499 765</b>	<b>114%</b>	<b>11 879 855</b>	<b>11 983 815</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Personnel		7 076 424	7 222 843	95%	7 568 775	7 690 325
Charges d'exploitation		1 674 925	1 720 651	102%	1 689 040	1 679 700
Taxe sur le produit d'exploitation		90 708	91 598	90%	101 540	93 290
Participations		1 385 500	1 385 500	100%	1 385 500	1 385 500
Cofinancements		940 000	940 000	100%	940 000	940 000
Contributions à d'autres institutions		194 833	194 934	100%	195 000	195 000
<b>Total dépenses de financement</b>		<b>2 520 333</b>	<b>2 520 434</b>	<b>100%</b>	<b>2 520 500</b>	<b>2 520 500</b>
Dépenses extraordinaires		572 811	1 746 531		0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>11 935 201</b>	<b>13 302 057</b>	<b>112%</b>	<b>11 879 855</b>	<b>11 983 815</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>12 071 136</b>	<b>13 499 765</b>	<b>114%</b>	<b>11 879 855</b>	<b>11 983 815</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>11 935 201</b>	<b>13 302 057</b>	<b>112%</b>	<b>11 879 855</b>	<b>11 983 815</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	4	135 935	197 707		0	0

Conférence suisse des directeurs cantonaux  
de l'instruction publique

Francis Käser  
Chef de l'Unité de coordination Financement



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
 Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
 Conferenza svizra dal directur cantonal da l'educaziun publica

## ANNEXE 6

## Comptes 2019 Types de coût / objets de coût

Compte de	TYPES DE COÛTS au	OBJETS DE COÛTS									
		Budget 2018	Comptes 31.12.2018	Budget 2019	Comptes 31.12.2019	Concordat scolaire	Institutions cofinancées	Reconnaissance des diplômes		Accords de libre circulation	
								AU	AHES	Élèves surdoués	AEPF
<b>REÇETTES</b>											
4000 4099	Contribution des cantons	8 655 055	8 691 173	8 939 345	8 948 412	7 846 262	0	271 240	364 780	170 780	42 960
4100 4199	Recettes d'exploitation	319 100	309 394	310 300	330 334	330 334	0	0	0	0	0
4200 4299	Taxes	754 910	722 769	606 410	744 779	49 015	0	695 764	0	0	0
4300 4399	Encaissement des droits d'auteur	1 494 900	1 510 758	1 503 800	1 530 859	1 530 859	0	0	0	0	0
4400 4499	Indemnités payées par des tiers	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0	0	0	0	0
4800 4899	Recettes extraordinaires	371 100	717 041	400 000	1 825 380	1 498 706	0	326 674	0	0	0
<b>TOTAL REÇETTES</b>		11 715 055	12 071 136	11 879 855	13 499 765	11 375 176	0	1 293 678	364 780	170 780	42 960
<b>DÉPENSES</b>											
3000 3099	Personnel	7 326 625	7 076 424	7 568 775	7 222 843	5 725 443	0	899 311	214 187	129 657	38 094
3100 3199	Charges d'exploitation	1 763 770	1 674 925	1 689 040	1 720 651	1 123 463	0	364 367	150 593	41 123	4 866
3200 3399	Taxe sur le produit d'exploitation	104 170	90 708	101 540	91 598	91 598	0	0	0	0	0
3400 3499	Dépenses de financement	2 520 500	2 520 333	2 520 500	2 520 434	39 934	2 450 500	30 000	0	0	0
3800 3809	Dépenses extraordinaires	0	577 811	0	1 746 531	1 746 531	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		11 715 065	11 935 201	11 879 855	13 302 057	8 726 969	2 450 500	1 293 678	364 780	170 780	42 960
<b>BÉNÉFICE (+) / PERTE (-)</b>		0	135 935	0	197 077	2 648 207	-2 450 500	0	0	0	0